

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni le 27 mai 2019 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Acquisition de 3m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AI 493
- 2 – Acquisition de 64m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles AI 494 et AI354
- 3 – Acquisition de 12m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AK414
- 4 – Budget principal – décision modification n°1
- 5 - Prise de participation au sein de la Société Publique Locale VERCORS RESTAURATION -Souscription au capital de cette société, Nomination d'un élu pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration
- 6 – Transfert des biens de la ZA du Gouret à la SMVIC
- 7 – Construction d'une maison communale – demande de subvention
- 8 – Centre médico-scolaire de Voiron : convention de participation financière

Rapports des commissions / Informations diverses

### PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Cristina GIRY, Jean-Marie KASPERSKI, Frédérique MIRGALET, Miranda SUCO.

ABSENTS : Joëlle SALINGUE (procuration à A. Batteux), Philippe MACQUET (procuration à C. André), Florence CHATELAIN (procuration à M. Suco), René GUICHARDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque.

### **1 – ACQUISITION DE 3M<sup>2</sup> A PRELEVER SUR LA PARCELLE AI493**

Le conseil municipal décide de l'acquisition de 3 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AI493 propriété de la SCI ENCR, pour l'euro symbolique, aux fins d'alignement. La rédaction de l'acte est confiée à Maître Boualita, notaire à Bourg-lès-Valence.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **2 – ACQUISITION DE 64 M<sup>2</sup> A PRELEVER SUR LES PARCELLES AI 494 ET AI354**

Le conseil municipal décide de l'acquisition de 64 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles AI 494 et AI 354, propriétés de la SCI de Romanetière, pour un montant de 50€/m<sup>2</sup>, soit un total de 3200 €, aux fins d'alignement. La rédaction de l'acte est confiée à Maître Boualita, notaire à Bourg-lès-Valence.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **3 – ACQUISITION DE 12M2 A PRELEVER SUR LA PARCELLE AK414**

Le conseil municipal décide de l'acquisition de 12 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AK 414, propriété de Madame et Monsieur BLEIN, pour un montant de 50€/m<sup>2</sup>, soit un total de 600 €, aux fins d'alignement. La rédaction de l'acte est confiée à Maître Boualita, notaire à Bourg-lès-Valence.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **4 – PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VERCORS RESTAURATION - SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE CETTE SOCIETE, NOMINATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil municipal approuve la prise de participation au sein du capital de la société publique locale Vercors restauration par la souscription de 69 actions moyennant une valeur de 5 520 € et désigne Frédérique MIRGALET pour représenter la commune au sein du conseil d'administration avec voix délibérative.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **5 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal approuve un virement de crédit de 5 520 € du compte 2313 (construction) au compte 266 (participation) pour permettre le paiement de la participation au capital de la SPL Vercors Restauration.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **6 – TRANSFERT DES BIENS DE LA ZA DU GOURET A LA SMVIC**

Le conseil municipal approuve les termes du procès-verbal contradictoire de transfert entre la commune et la SMVIC, des biens mobiliers et immobiliers des ZAE du Gouret et de Romanetière, affectés à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **7 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal approuve le budget prévisionnel de 1 895 332 €HT pour la construction d'une maison communale et le plan de financement suivant :

Financement	Montant	Taux
DETR	250 000	13.19%
FNADT	100 000	5.28%
Région	100 000	5.28%
Département	122 482	6.46
CAF	50 000	2.64
Autofinancement	1 272 850	67.15
<b>TOTAL</b>	<b>1 895 332</b>	<b>100%</b>

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **8 – CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE VOIRON : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Voiron concernant le centre médico-scolaire, prévoyant une participation aux coûts de fonctionnement de l'établissement de 0.60 € par élève du premier degré scolarisé sur la commune, soit un total de 99 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

#### Questions et informations diverses :

Frédérique Mirgalet confirme l'ouverture d'une troisième classe de maternelle à la rentrée de septembre. Une redistribution des tâches du personnel en place va permettre d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles.

La séance est levée à 22 h.